

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf Mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de SORDE L'ABBAYE dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme LESCOASTREYRES Marie-Madeleine, Maire.

Date de convocation : 14/03/2018.

Présents : LESCOASTREYRES Marie-Madeleine, BONNET Alain, NOGUIEZ Thomas, POUY Gilbert, BAREIT Sébastien, DEYRES Bruno, LABAT Franck, LASSALLE Danielle, LASSALLE Jean-Jacques, LABORDE Françoise, LESPIAU Jean, POUY Bernard et THUILLIER Fabienne.

Absente Excusée : LESPIAU Agnès

Secrétaire de Séance : NOGUIEZ Thomas.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 Février 2018.

Le compte rendu, transmis, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité des présents.

2018-008- LOCATION APPARTEMENT N°1 – MAIRIE -

RESILIATION DU BAIL DE Mme CROUZAT Gaëlle

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 28 octobre 2005, le Conseil Municipal a loué l'appartement n°1 à Mme CROUZAT Gaëlle. Un bail a été signé pour une durée de six ans renouvelable tacitement.

Mme CROUZAT Gaëlle souhaite libérer le logement à compter du 31 Mai 2018.

Considérant que le préavis de 3 mois, comme le stipule le bail, est respecté,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE la résiliation du bail signé et ce à compter du 31 Mai 2018.

Un état des lieux de sortie sera établi et comparé à l'état des lieux d'entrée et la caution de 213,56 € et si aucune dégradation n'est constatée, la caution pourra lui être rendue dans les deux mois.

EXTENSION DU RPI PAR INTEGRATION DE LA COMMUNE DE CAUNEILLE

Mme le Maire présente à l'assemblée le courrier de Mr le Maire de CAUNEILLE demandant l'intégration de sa commune dans le RPI SORDE-ST CRICQ à la rentrée de SEPTEMBRE 2018.

Sa demande est motivée par la fermeture d'une classe dans sa commune à la prochaine rentrée et donc le passage en classe unique.

Plusieurs simulations ont été faites et après examen des tableaux sur les deux prochaines rentrées, force est de constater que le RPI actuel subira aussi une fermeture de classe compte tenu d'une sensible diminution des effectifs.

Des réunions ont été organisées entre les trois municipalités et les enseignants pour étudier et la répartition pédagogique possible avec l'intégration des enfants de Cauneille.

L'extension à trois communes, aura pour but, de permettre, à plus ou moins long terme, le maintien d'au moins une classe dans chacune des trois communes avec des effectifs qui permettront une meilleure scolarisation des enfants.

Le problème du transport scolaire et de l'amplitude horaire de la journée scolaire pour les enfants sont soulevés.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des présents, 8 pour, 3 contre et 2 abstentions :

- ACCEPTE l'intégration de la Commune de CAUNEILLE dans le RPI SORDE-ST CRICQ.
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles.

RYTHMES SCOLAIRES

Mme le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur LACOMBE, Inspecteur d'Académie en date du 15 Mars 2018.

Concernant la demande de dérogation du temps scolaire pour les écoles du RPI, il ne proposera pas la validation du projet du SIVU. Sa décision se fonde sur des motifs éducatifs et pédagogiques ainsi que sur l'indétermination de la délibération du SIVU, les 3 délégués de SORDE souhaitant le maintien de l'organisation actuelle.

PONT DE SORDE (RD 123)

Mme le maire a été informée par le Conseil Départemental que le pont de Sorde qui assure le franchissement du Gave d'Oloron par la RD 123 est un ouvrage qui supporte un trafic routier faible et qui présente aujourd'hui des désordres très préoccupants amplifiés par le non-respect de l'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Sa pérennité est très compromise et conduit le Conseil Départemental des Landes à mettre en place une disposition de contrainte pour interdire toute circulation de plus de 3,5 T, réaliser des travaux de réparations urgentes de l'ouvrage et préparer sa reconstruction, qui engendreront sa fermeture totale pendant 1 mois au cours du 2^{ème} semestre 2018. Une réunion a été fixée le 27 Mars 2018 à 16 h, en Mairie, par le Conseil Départemental en présence de leurs services, des maires des communes limitrophes, et du bureau d'études.

CITY PARK : une réflexion est menée sur la création d'un city-park . Des subventions importantes sont actuellement attribuées.

LOCAL PETANQUE : Mme le Maire a demandé à l'Association « La boule de l'Abbaye » de mettre en place des récipients afin de récupérer les mégots jetés par les joueurs et laisser ainsi l'espace propre autour du local. Elle précise que cette remarque vaut pour toutes les associations qui utilisent le domaine public.

ANCIENNE MAISON DES SŒURS.

La commune de Sorde l'abbaye est propriétaire d'un bien dans le centre bourg, sis au 16, Place de Monchagrin, à l'angle avec la rue lesplaces.

Cette propriété est cadastrée section AB n°179 et AB n° 277 ; elle est composée de bâtiments et de parcelles d'une surface pour la 1^{ère} de 11 a 45 ca et pour la 2^{ème} de 4 a 64 ca : affectés à ce jour, comme suit :

- une maison d'habitation qui s'élève sur 2 étages
- plusieurs dépendances - jardins d'agrément - parking.

Comme convenu lors d'une réunion de Conseil Municipal et plusieurs hypothèses ayant été émises concernant le devenir de cet espace et en particulier (habitat social, salles de réunions, espace culturel), Mme le Maire informe ses collègues qu'elle a demandé au CAUE des conseils pour pouvoir mener à bien ces projets d'aménagement et a sollicité leurs services pour la faisabilité technique et financière d'une opération de rénovation.

PROJET AUTOROUTIER

Mme le Maire fait lecture d'un courrier transmis par le Conseil Départemental concernant le projet d'aménagement du réseau autoroutier, projet bloqué par l'ARAFER en 2017. L'état maintient dans son plan d'investissement autoroutier les 3 projets : création demi-diffuseur Carresse-Cassaber et la réalisation de 2 demi-diffuseurs complémentaires avec la RD 19 et la RD 817 sur la bretelle autoroutière de raccordement ouest de Peyrehorade. Mme le Maire espère que ce courrier calmera les ardeurs des personnes qui souhaitent bloquer la RD29.

Remerciements de Mme DARRICAU Marie-Jeanne pour les fleurs envoyées par la Commune lors du décès de son mari Gilbert, ancien conseiller municipal.

La séance est levée à 22 h 00.

Suivent les signatures